

Section Inspection

**ATTESTATION D'ACCREDITATION
ACCREDITATION CERTIFICATE****N° 3-2082 rév. 1**

Le Comité Français d'Accréditation atteste que :
The French Committee for Accreditation certifies that :

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT S.A.S
63 RUE DE VILLIERS
92200 NEUILLY SUR SEINE
SIREN : 672006483

satisfait aux exigences de la norme : **NF EN ISO/IEC 17020:2012***fulfils the requirements of the standard :**et aux règles d'application du Cofrac
and Cofrac rules of application*en tant qu'organisme d'inspection de type / *As an inspection body of type : C*

Un organisme de type C est un organisme fournissant des services d'inspection autres que de tierce partie indépendante à son organisation mère ou à d'autres clients.

A type C body is a body supplying inspection services other than "third party" to its parent organization or to other clients.

pour les domaines d'activités de / *for the domaine of activities of :***ENVIRONNEMENT / ENVIRONMENT**

pour lesquelles les activités sont précisément décrites dans l'annexe technique suivante, à l'exclusion des activités réalisées dans les pays listés dans le document GEN INF 16, dont la version en vigueur est disponible sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr) / *which activities are precisely described in the following technical annex, excluding activities performed in the countries listed in the document GEN INF 16, the current version of which is available on our website (www.cofrac.fr) :*

3-2082 rév. 1

et réalisées à partir d'une ou plusieurs des Implantation(s) listées dans cette annexe technique.
and performed by one or several of the Geographical unit(s) listed in this technical annex.

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation pour les activités objets de la présente attestation.

Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.

Date de prise d'effet / *Valid from* : **13/09/2025**Date de fin de validité / *Valid until* : **31/07/2028**

Pour le Directeur Général et par délégation
On behalf of the General Director

La Responsable du Pôle Environnement - Transport -
Services - Métrologie Légale,
*Pole manager - Environment - Transport - Services - Legal
Metrology,*

DocuSigned by:



B1953E8155854C3...

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.

This certificate is only valid if associated with the technical appendix.

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr).

The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website (www.cofrac.fr).

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 3-2082

This certificate cancels and replaces the certificate N° 3-2082

Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac. *The Cofrac's liability applies only to the french text.*

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS
Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Siret : 397 879 487 00031 – www.cofrac.fr

ANNEXE TECHNIQUE

N° 3-2082 rév. 1

Organisme d'inspection accrédité :

PricewaterhouseCoopers Audit S.A.S

**63 RUE DE VILLIERS
92200 NEUILLY SUR SEINE**

PORTEE D'ACCREDITATION

Accréditation en vigueur :

12 - ENVIRONNEMENT / 12.7 - Gestion des déchets /

12.7.1 - Evaluation des éco-organismes et des systèmes individuels agréés pour la gestion des déchets, actifs dans les filières à responsabilité élargie du producteur #

Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
12.7.1b	Autocontrôle périodique des éco-organismes et des producteurs en système individuel, réalisé par un organisme tiers indépendant <i>Limité aux points 4 et 5 de l'autocontrôle tel que défini à l'article R.541-128 du Code de l'Environnement (conformité des contributions et leurs modulations aux clauses du contrat type mentionné à l'article R.541-119 du même Code, vérifiée pour chaque catégorie de produits, qualité des données recueillies ou communiquées en application du VI de l'article L.541-9, du III de l'article L.541-10-6 et des articles L.541-10-13 à L.541-10-15 du même code)</i>	Code de l'environnement (articles L.541-4-3 et Section 8 du Chapitre 1er du titre IV du livre V de la partie réglementaire) Obligations générales des cahiers des charges et des dispositions de la section 2 du chapitre 1er du titre IV du livre V du code de l'environnement et des textes réglementaires pris pour son application Programmes d'autocontrôles disponibles sur demande auprès des éco-organismes ou des producteurs en système individuel

Section Inspection

**Liste des implantations intervenant dans le cadre de l'accréditation octroyée à
PricewaterhouseCoopers Audit S.A.S**

IMPLANTATIONS	ADRESSE
PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT S.A.S	63 RUE DE VILLIERS 92200 NEUILLY SUR SEINE

Date de prise d'effet : **13/09/2025**

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 3-2082.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS

Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Siret : 397 879 487 00031 – www.cofrac.fr